Remise de peine en faveur de plusieurs catégories de détenus au Burundi

PANA, 29 juin 2012Bujumbura, Burundi - Les catÃ©gories de dÃ©tenus dont les femmes enceintes ou allaitantes, les malades Ã un stade avancÃ©, les personnes Ã¢gÃ©es de 60 ans et plus ou encore les mineurs de moins de 18 ans au Burundi vont bÃ©nÃ©ficier de remise de peine en vertu dâ€™une mesure de grÃ¢ce prÃ©sidentielle, a appris la PANA de sourc officielle Ã Bujumbura. Le mesure tombe Ã la veille de la cÃ©lÃ©bration du cinquantenaire de lâ€™indÃ©pendance du Burund encore sâ€™Ã©tendre aux anciens condamnÃ©s Ã des peines de moins de 5 ans qui vont recouvrer la libertÃ© totale, prÃ©cis dÃ©cret de grÃ¢ce du chef de lâ€™Etat burundais, Pierre Nkurunziza.
La grÃ¢ce prÃ©sidentielle nâ€™exonÃ¨re pas, par contre, les infractions de viol, vol Ã mains armÃ©es, dÃ©tention illÃ©gale dâ feu et atteinte Ã la suretÃ© de lâ€™Etat.Par ailleurs, les condamnations Ã la peine capitale dâ€™avant 2009, date de la derniÃ rÃ©vision du code pÃ©nal, sont commuÃ©es en des peines de servitude pÃ©nale Ã perpÃ©tuitÃ©, sauf dans le cas des infract de crimes contre lâ€™humanitÃ©, crimes de guerre et de viol.Des remises en libertÃ© provisoire avaient Ã©tÃ© dÃ©jÃ pronon cascade lâ€™annÃ©e derniÃ¨re dans le cadre dâ€™une mesure gouvernementale visant Ã dÃ©sengorger les Ã©tablissements pÃ©nitentiaires gÃ©nÃ©ralement surchargÃ©s du Burundi.